PROCÈS-VERBAL DE CONTRÔLE VOLONTAIRE D'UN VÉHICULE AUTOMOBILE

Auto Sécurité

N° D'IMPRIMÉ C 60676151

Exemplaire conservé par le centre

TYPE DE CONTRÔLE VOLONTAIRE	DATE DU CONTRÔLE	N° DU PROCÈS-VERBAL
Contrôle volontaire partiel	04/11/2026	26097040

FONCTIONS CONTRÔLÉES

IDENTIFICATION DU VÉHICULE, ÉQUIPEMENTS DE FREINAGE, DIRECTION, VISIBILITÉ, FEUX, DISPOSITIFS RÉFLÉCHISSANTS ET ÉQUIPEMENTS ÉLECTRIQUES, ESSIEUX, ROUES, PNEUS, SUSPENSION, CHÂSSIS ET ACCESSOIRES DU CHÂSSIS, AUTRE MATÉRIEL

DÉFAILLANCES CONSTATÉES

Défaillances majeures : (Soumis à contre-visite en cas de contrôle réglementaire)

4.1.2.a.2. ORIENTATION (FEUX DE CROISEMENT) : L'orientation d'un feu de croisement n'est pas dans les limites prescrites par les exigences AVG

Défaillances mineures :

1.1.13.a.1. GARNITURES OU PLAQUETTES DE FREINS : Usure importante AVG, AVD

IDENTIFICATION DU CENTRE DE CONTRÔLE

N° D'AGRÉMENT : S060C094

(9)RAISON SOCIALE : SARL TSM

(3) COORDONNÉES : 949 RUE DES ENTREPRISES
ZA NOVILLERS LES CAILLOUX
60730 SAINTE GENEVIEVE

(9) IDENTITÉ DU CONTRÔLEUR

N° D'AGRÉMENT : 095D1301

SIGNATURE :

IDENTIFICATION DU VÉHICULE

(2) Immatriculation et pays	Date d'immatriculation	Date de 1ère mise en circulation
GR-171-DM (F)	16/11/2023	12/09/2023

Marque	Désignation commerciale
RENAULT	TRAFIC

(1) N° dans la série du type (VIN)	(5) Catégorie internationale	Genre
VF1FL000670961678	N1	CTTE

Type / CNIT	Energie
N10RENCTE455045	GO

Document(s) présenté(s)

Photocopie du certificat d'immatriculation visée par un commissaire-priseur ou un huissier de justice

KILOMÉTRAGE RELEVÉ

91160

MESURES RÉALISÉES ET VALEURS LIMITES CORRESPONDANTES

	AVANT		ARRIERE	
	G	D	G	D
Ripage (-8 à +8 m/km) :	+2.1 m/km			
Dissymétrie suspension (≤ 30%) :	2 %		6 %	
Forces verticales :	1241 daN			706 daN
Frein de service				
Forces de freinage :	454 daN	416 daN	265 daN	262 daN
Déséquilibre (<20%) :	9 %		2 %	
Forces de freinage (efficacité) :	454 daN	416 daN	265 daN	262 daN

Taux d'efficacité global (≥50 %) : 71 %

Frein de stationnement Taux d'efficacité (≥18 %) : 20 %

Feux de croisement (-3 % à -0.5 %) : -3.1 % -2.5 %